COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE du 18 septembre 2023

Le directeur a souhaité ouvrir la séance de la FS par un moment de recueillement pour les collègues décédés récemment mais également de souvenir pour ceux partis ces dernières années. Par ailleurs, il n'a pas souhaité répondre aux liminaires des organisations syndicales, arguant que les sujets abordés étaient du ressort national. À l'expression de notre regret sur ce point, il a précisé : « Mon mutisme n'est pas négatif » et a ajouté qu'il nous rejoignait sur les points soulevés.

POINT MÉNAGE

Les cahiers des charges, seuls à même de contrôler la réalité de la prestation de nettoyage, ont été envoyés dans les services et aux organisations syndicales. Les cahiers de liaison sont mis à disposition dans les services. Nous avons tenu à saluer cette réponse apportée à une demande de longue date. Il est rappelé que tout dysfonctionnement doit impérativement y être signalé afin que des corrections puissent être exigées auprès de la société de ménage et ce, malgré la réserve que l'on peut légitimement avoir de craindre les retombées sur des personnels déjà vulnérables, précaires et n'ayant pas les moyens d'effectuer leur travail !
Pour nous, la solution reste simple et inchangée, ces personnels doivent être recrutés par l'administration !
On ne peut déléguer le ménage dans les locaux de l'administration sans exiger un volet éthique dans la gestion RH de ces personnels. La direction nous informe que ce volet est présent dans les négociations et fait l'objet d'un suivi. N'hésitons pas à nous l'approprier. Pour faciliter le travail des agents de ménage et pour responsabiliser les agents, des poubelles de tri vont être ou sont déjà installées dans chaque service.

LES TRAVAUX IMMOBILIERS

Direction Arnauld (dont on apprendra en fin de séance le sort incertain)
Le nouveau portail installé pour sécuriser l'abri vélo dysfonctionne et les agents sont souvent bloqués à l'extérieur et à l'intérieur. L'entreprise doit intervenir. Il est envisagé de mettre en place un portillon pour les piétons et les vélos.

Sites de Cholet et de Saumur, s'agissant des portails d'accès au parking, le marché public arrive à son terme, et les conditions pour l'installation des nouvelles modalités de fermeture requises par les agents seront alors examinées avec le prochain attributaire.
À Saumur, les messages téléphoniques contiennent des informations erronées ou au mieux avec des acronymes incompréhensibles pour les usagers. Or, il semble que ce message soit défini au niveau national et doit donc être modifié au niveau national.

Bat D de la cité administrative en mouvement perpétuel (le directeur l'a lui-même souligné)
— Le point de ralliement incendie reste pendant les travaux au même endroit, c'est-à-dire dans l'actuel zone de stockage du matériel…. tout va bien !!!
- Le nouvel escalier de secours doit être équipé d'un portillon pour éviter que les contribuables ne l'empruntent et se promènent dans les étages (ce qui a déjà été constaté).
- La salle de réunion co-affectée du Bat D n'a toujours pas retrouvé son usage premier.
- Au SDIF, des écrans de caméra de surveillance ont été installés dans la salle de dessin suit à une directive nationale qui impose que ces écrans soient positionnés dans des bureaux collectifs.
- Plusieurs radiateurs s'avèrent défectueux et les remontées d'informations n'ont pas été suivies d'effet. Un recensement des chauffages à problèmes doit être fait avant l'hiver.

FOCUS : Les agents de la cité administrative et notamment du Bat D sont quotidiennement dans un environnement sonore épuisant. Si l'on inclut les travaux liés au commissariat de police, nous sommes à 4 années de travaux. La pollution sonore est une source d'épuisement mental conséquente. Or, il peut être difficile d'anticiper sur l'intensité de ces nuisances et nous demandons donc que le principe soit acté d'un télétravail assoupli, par exemple du matin pour l'après-midi si nécessaire. Pour le directeur, ce type de décision coule de source... On s'étonnera toujours que l'évidence dont il nous fait part soit pourtant d'une nature beaucoup plus timorée voire restrictive parmi certains les chefs de service. Nous demandons donc une directive explicite de la direction en ce sens.

De manière générale, les organisations syndicales doivent être associées tout au long des travaux immobiliers, de la conception des projets au déroulé des opérations. Et c'est tout l'intérêt de dispositifs réglementaires tels que les commissions immobilières. L'ISST rappelle que cette concertation est essentielle pour permettre une prévention primaire et une appréhension optimale des risques. Le médecin du travail regrette également ces commissions qui auraient permis d'aménager les bureaux selon les préconisations ergonomiques.

BILAN DU FOND D'AMÉLIORATION POUR LE CADRE DE VIE AU TRAVAIL

Avec un budget total pour le Maine-et-Loire de 104 757 €, la dotation a été répartie comme suit.

	Total commandes par site	Mobilier extérieur	Mobilier intérieur	Caisses & Ballons	Aménagement	Mobiliers divers / Électroménagers
Direction Arnauld	9 612,62 €	5 750,23 €	1 008,04 €	238,22 €	0,00 €	2 616,13 €
Direction Talot	12 950,22 €	1 081,58 €	4 787,58 €	183,70 €	2 096,16 €	4 801,20 €
Cité adm bât D	14 587,98 €	0,00 €	10 691,58 €	958,96 €	0,00 €	2 937,44 €
Cité adm bât C	6 587,00 €	0,00 €	5 280,04 €	167,06 €	0,00 €	1 139,90 €
SGC Angers	3 027,30 €	0,00 €	2 689,27 €	104,22 €	0,00 €	233,81 €
Trésorerie CHU	3 215,64 €	0,00 €	1 802,10 €	38,06 €	598,27 €	777,21 €
Cholet	22 314,80 €	2 053,85 €	14 340,18 €	211,72 €	4 105,34 €	1 603,71 €
Saumur	14 551,95 €	3 977,32 €	6 749,88 €	291,43 €	1 995,90 €	1 537,42 €
Baugé	4 264,52 €	2 675,42 €	793,18 €	417,72 €	0,00 €	378,20 €
Segré	8 344,92 €	1 964,08 €	2 362,98 €	88,99 €	1 431,40 €	2 497,47 €
Trélazé	1 795,71 €	0,00 €	1 514,61 €	281,10 €	0,00 €	0,00 €
Centre de contact	3 531,33 €	1 572,60 €	317,77 €	224,85 €	0,00 €	1 416,11 €
TOTAL	104 783,99 €	19 075,08 €	52 337,21 €	3 206,03 €	10 227,07 €	19 938,60 €

Bilan des dépenses :
La présentation décline les achats par sites, certains matériels étant communs à plusieurs services.
Un questionnaire de satisfaction a été déployé auprès des chefs de services et dont on aurait souhaité être destinataires.
Nous revendiquions que cette somme soit versée en indemnitaire aux agents. Le temps contraint de cet exercice a laissé un sentiment de dépenses parfois irréfléchies ou moins judicieuses qu'elles n'auraient pu l'être… Cette débauche de moyens pour agrémenter des salles de convivialité qui pour certaines sont inexistantes ou non encore opérationnelles aurait utilement pu être envisagé différemment. Un pilotage de la DG déconnecté des réalités du terrain et c'est l'alunissage direct quand il est simplement question des conditions de travail. La direction rappelle que les mobiliers extérieurs sont à l'usage de tous les agents travaillant sur le site !

DUERP/PAP : « la pause s'impose ! »

Les risques psycho-sociaux sont en nette augmentation et représentent 43 % des risques répertoriés. Cette augmentation des RPS traduit une détresse grandissante dans les services, mais également la volonté des agents de leur donner une visibilité accrue. Ils n'en peuvent plus ! Ils le disent et doivent être entendus. Le DUERP (Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels) sonnait jusqu'ici comme un vase creux, une usine à gaz chère à nos amateurs de statistiques et de pilotages chiffrés en tout genre. Enfin, il semble aboutir à une transposition plus claire de la situation à la DGFIP. Et le PAP (Programme Annuel de prévention qui en découle) mentionne enfin la perte de sens dans l'exercice des missions, le hiatus entre les objectifs et les moyens, les suppressions constantes d'emploi, les applicatifs dysfonctionnels et toujours en mutation, le tout sur fond d'idolâtrie de l'intelligence artificielle, de réorganisations incessantes de nos services et de nos sites. Ce système use et nous cantonne à la gestion de la pénurie.

Nous avons évoqué la « chasse à la pause » à laquelle se livrent certains chefs de service. Nous rappelons que la pause est une obligation légale pour le travail sur écran : a minima 15 minutes toutes les 2 h s'imposent. Ces coupures sont nécessaires et bénéfiques pour la concentration et pour la prévention des Troubles Musculo-Squelettique. Elles sont nécessaires au bien-être des agents, à la convivialité et au travail en équipes. Nous rappelons que la FS finance des formations pour prévenir les TMS et la fatigue visuelle. Si ces formations ne s'agrémentent pas d'un respect des temps de pause, elles ne sont plus dès lors qu'un vernis hypocrite.
La réelle difficulté réside dans l'auto-censure que les agents finissent par adopter pour échapper à une « surveillance » injustifiée… la pression augmente pour tous ! Et l'intériorisation de la contrainte aboutit à une pratique qui tend à limiter de plus en plus ces temps de pause.
Toutes les études faites sur ce sujet témoignent pourtant d'une meilleure productivité. Le Directeur s'indigne de ces pratiques qui n'améliorent pas la cohésion d'équipe. Nous lui demandons de rappeler les règles. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) va faire une fiche de rappel sur ce sujet des temps de pause.

Bilans auditifs des agents du CDC : Lors de la création du CDC, en raison de sa spécificité et du nombre d'agents concernés, nous avions établi le principe d'un bilan auditif chez un ORL à la prise de poste et à la sortie. Nous avons sollicité un bilan. Du fait d'une rotation sur ce service, nous nous inquiétons que ce suivi ne soit plus rendu possible et que l'impact sur l'audition de nos collègues ne puisse être mesuré. La médecin du travail veille à rencontrer les nouveaux entrants, mais les dossiers ne sont pas tous suivis entre directions. Nous rappelons que notre médecin du travail ne bénéficie pas d'un secrétariat et que sa charge de travail ne diminue pas.

LES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Dépenses 2023 déjà engagées :

FORMATIONS	Gestes qui sauvent	2 223,00 €
	2 sessions SST	2 940,00 €
	6 sessions MAC SST à Angers	4 620,00 €
	1 session MAC SST à Cholet	830,00 €
	3 sessions Chargés d'évacuation	1 728,00 €
	3 sessions Manipulation des extincteurs	1 728,00 €
	Habilitations électriques	1 677,60 €
	1 session Risques routiers	1 848,00 €
	2 sessions Faire face aux incivilités des usagers Angers et Saumur	4 900,00 €
	2 sessions Vélo en milieu urbain Angers et Cholet	990,00 €
	1 session Gestes et postures sur écran sur site et en télétravail	1 400,00 €
TRAVAUX	Création d'une douche au CFP SAUMUR	15 649,32 €
	Pose de stores vénitiens dans 3 bureaux du PCRP Angers	1 699,49 €
	Pose de stores film dans bureaux BCR et un bureau Paierie	7 510,00 €
ACHATS	Contrat Sérénité Défibrillateurs	2 436,00 €
	Achat de 10 fontaines à eau DEPLOIEMENT	9 216,00 €
	Location fontaine Cholet 1er semestre 2023	158,40 €
PRESCRIPTIONS MEDICALES	Aménagements de postes	3 109,62 €
	TOTAL DEPENSES	64663,43

Dépenses de fin d'année			
Nature	Destination	Coût	Observation
Aménagements de postes		5 000,00 €	
Achat de matériels (supports documents, sacs à dos, souris ergonomiques)		3 000,00 €	
Fontaines à eau	3 à Arnauld 2 à Talot 1 au 1er étage Cholet 1 au 2e étage à Saumur	6 000,00 €	Fin de la location, on est parti sur l'acquisition et le déploiement qui satisfait à l'obligation légale de l'employeur de fournir de l'eau réfrigérée.
2 ateliers d'1h30 (10-12 personnes) réduire la fatigue visuelle par le yoga des yeux		1 200,00 €	
Cofinancement des stores	Bâtiment D Cité Angers	13 000,00 €	Financés au ¾ par la DGF et pour ¼ par la FS
Achat de bureaux électriques		2 175,00 €	
Financement de 10 séances psychologue du travail		1 000,00 €	Nous refusons que l'action sociale interdise au psychologue le suivi des patients sous prétexte qu'il ne peut prendre de nouveaux patients.
			31 375,00 €

LES FICHES DE SIGNALEMENT

Sans surprise, ces fiches relatent pour la plupart les altercations les plus virulentes dans les rapports avec les usagers. Nous avions établi une doctrine d'envoi systématique de lettres de rappel à la loi aux contribuables concernés avec une gradation proportionnée à la gravité des faits ou leur répétition, ce que la direction met en place régulièrement désormais. Cependant, dans l'une des situations présentées l'agent a explicitement exprimé son refus de l'envoi d'un courrier par crainte des représailles et d'un durcissement de la situation à l'avenir avec ce redevable amené à se déplacer régulièrement au guichet. Et si évidemment, nous saluons la prise en compte de la parole de l'agent, nous ne pouvons valider ce que cette absence de réaction institutionnelle instaure de fait : une « caution de la peur ». Aucun paradoxe ici. Un agent est légitime à exprimer sa crainte.

Mais en ne prenant pas de mesures pour cadrer ce type de comportement, rassurer les agents et garantir leur sécurité,on valide le bien-fondé de cette appréhension. Or, la DGFIP est une administration régalienne qui dispose de la prérogative de la puissance publique et ses agents doivent, à ce titre, pouvoir exercer leurs missions sous sa protection. Cet exemple, démontre l'intérêt de l'utilisation d'un allias (point envisagé dans le GT national protection des agents)

Deux fiches concernent des menaces de mort, qui nous le rappelons, sont pénalement répréhensibles, un signalement au procureur aurait dû être fait ; le courrier de rappel doit mentionner les propos tenus par le contribuable. En sus, une fiche qui a trait à une affaire de harcèlement à connotation sexiste et sexuelle est soumise à la FS dans le cadre d'un dossier en d'instruction à la DG.

QUESTIONS DIVERSES

SIP Angers : en janvier 2024, il y aura fusion des secteurs, de 7 on va passer à 4, c'est le « SIP de demain ».

Gilet pare-balles BCR : le recensement est fait au niveau de l'interrégion par la DIRCOFI et ce matériel est en cours de déploiement. En outre, une voiture de service électrique sera mise en place en fin d'année.

Visite de sites : Nous rappelons que les missions de la FS implique de procéder à des visites de service qui sont essentielles pour pouvoir appréhender concrètement les conditions d'installation des agents, leurs conditions de travail et les difficultés particulières. Nous proposons de commencer par la Trésorerie amendes à la cité administrative et le SGC Angers.

Formation harcèlement : nous rappelons que lors de la précédente FS, le principe de formations pour lutter contre le sexisme ordinaire avait été acté, ainsi que des formations spécifiques aux membres de la FS. Nous en demandons aujourd'hui des déclinaisons concrètes. Des temps de discussions dans les services pourraient utilement apporter une sensibilisation et une compréhension mutuelle accrue sur ces questions sensibles. Nous insistons sur la nécessité d'un cadre sécurisé avec un intervenant neutre et qualifié.

COMMUNICATION DU DIRECTEUR

C'est donc au moment des « Questions diverses » que le Directeur nous balance sa bombe et son grand plan immobilier ! On n'en est manifestement pas à une anomalie près… En raison de l'énormité des annonces, de la méthode et du ton, il nous a semblé nécessaire d'y dédier un tract à part entière (accessible depuis notre site local). Quand les grandes entreprises qui ont adopté le flex-office il y a une bonne dizaine d'années font marche arrière en catastrophe, nous nous engouffrons, avec notre légendaire train de retard, vers ce qui nous est présenté comme une révolution sociale d'une exceptionnelle modernité.

Les trajets écologico-déments de la direction.

TER + TRAM, vous recherchez un trajet ? Aucun problème, votre direction peut vous aider !!! Avec l'urgence climatique, nous vous ferons aimer les transports publics ! Et si d'aventure, vous êtes des réfractaires, les indisponibilités de parking sauront vous contraindre à la décence !

Soyons clairs, à Solidaires Finances Publiques, nous défendons une approche écologique de la société et de nos actes. Nous défendons le droit pour les générations futures de disposer de ressources planétaires saines et non hypothéquées par la surconsommation mais surtout par le mépris actuel des classes bourgeoises irresponsables, qui se régalent à Versailles, quand on vous pointe du doigt pour votre voiture thermique ou que l'on ouvre le débat public : devrait-on rendre obligatoire le pipi sous la douche ?
Au sein de l'Union syndicale Solidaires, le fil rouge de notre revendicatif, cette année, s'articule autour des enjeux écologiques auxquels il est urgent de répondre, mais nous le rappelons à Monsieur Derrac : L'écologie sans mesures sociales, c'est du jardinage !!!
Malgré cela, notre conscience écologique et nos revendicatifs sont choqués par les propos de la direction dans la nécessaire responsabilisation des agents. Tels des slogans sans saveur, on brasse de l'air sur fond de mépris social : « Les TER vous amènent en plein centre-ville » : n'est-ce pas merveilleux ?

Alors merci ! Merci pour la bonne morale. On vous sait également gré pour l'apologie des services publics ferroviaires. Mais le quotidien des agents ne peut se dispenser de considérations pratiques.
Qu'importe que la politique menée ces dernières années par la DG et notre direction, ait fermé tant de sites et contraint tant d'agents à faire de la route. Pourtant à ces occasions, quand il s'est agi de réduire les déplacements de certains de nos collègues, la direction s'est montrée bien moins prompte à prendre des mesures pourtant simples et nos propres préoccupations écologiques n'ont pas pesé bien lourd face au rouleau compresseur des mesures « modernes »…
et nous n'avons pas été entendus ! L'écologie à la carte, c'est aussi du jardinage...

Qu'importe que le salaire des agents ne soient pas indexés sur l'inflation des prix immobiliers à Angers et que tous, ne puissent avoir ce luxe de circuler à vélo. Le directeur a bien conscience de la valeur des biens immobiliers, lui qui fait de son prochain et dernier combat à la DGFIP, non le bien-être de ses agents, mais le bradage des biens de l'état à coup de flex-office !
Alors, nous l'avons dit à la direction : tous nos collègues qui sont en mesure de prendre les transports publics de manière efficiente le font déjà. Gardez donc vos fessées ! Cependant, il faut tenir compte des contraintes physiques, de temps, de charge de famille qui ne nous autorisent pas toujours cette adéquation avec notre conscience.

Au reste, nous rappelons à la direction que l'enjeu écologique ne saurait uniquement se réduire à prendre le train ou se déplacer à vélo et que l'on peut considérer que nos collègues n'ayant pas Châteaux en Espagne, économisent à tout le moins de nombreux déplacements en avion et limitent de fait, bien plus efficacement, leur production de CO_2.